COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212201313-20251219-2025_098-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	15
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance du 19 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Jean-François LE GALL, Maire en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Jean-François LE GALL, Saïg RUBEUS, Nicolas GRELLEPOIX, Pascale LE GALL, Yvon LE CREFF, Maryline DUEDAL, Christophe CHAVANON, Pauline LE BALC'H.
Absents excusés : Didier LE GUEN, Laure LE GUEN, Gaëlle LAGADEC, Arnaud LE FOLL (pouvoir à Maryline DUEDAL), Béatrice LE GUYADER (pouvoir à Pascale LE GALL), Françoise PICHOURON,
Absent :
Secrétaire de séance : Pauline LE BALC'H

Délibération n° 2025-098
Proposition tarifaire pour l'audit de la structure de la charpente de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie porté par le dispositif « Village d'Avenir », des photos de la charpente de la salle des fêtes ont soulevé une interrogation quant à son état et d'éventuels travaux à y mener.
Le Bureau d'Etudes Bâtiments de LTC a proposé la réalisation d'un audit structurel de la charpente afin de lever les doutes.
La société EURL ETUDES LEBRETON de TREVOU-TREGUIGNEC a présenté une offre de 1 900 € HT, soit 2 280 € TTC pour la réalisation de cet audit.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la proposition tarifaire de l'EURL ETUDES LEBRETON de TREVOU-TREGUIGNEC pour un montant de 1 900 € HT, soit 2 280 € TTC pour la réalisation d'un audit structurel de la charpente de la salle des fêtes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification
Le 30 DEC. 2025

La secrétaire de séance,
Pauline LE BALC'H
Conseillère Municipale

Le Maire,
Jean-François LE GALL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS (Côtes d'Armor)